



Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

02 40 08 45 19   fo-chu-nantes.fr 

Nantes, le 06 Août 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

FO rappelle sa position contre l'obligation du Passe Sanitaire ainsi qu'aux mesures antisociales qui n'ont rien de sanitaire ! Elles ne visent qu'un objectif pour le gouvernement : réduire les droits des salariés et des agents de la Fonction Publique. Il s'agit d'accélérer la réforme des retraites, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage et le démantèlement de la protection sociale !

Si la santé de la population était la véritable priorité de ce gouvernement, il stopperait toutes les fermetures de lits (1800 depuis mars 2020), il mettrait un véritable plan de recrutement de personnels hospitaliers, et dégèlerait notre point d'indice pour rendre ces métiers attractifs.

Le Gouvernement veut stigmatiser les soignants. Le Gouvernement a-t-il oublié qu'il a manqué à son devoir de protection par l'absence des masques et autres EPI (surblouse, FFP2...) ? Accuser les soignants de transmettre le virus alors qu'ils ont été contaminés sur le lieu de travail faute de moyen de protection. Malgré les beaux discours du gouvernement, les soignants atteints par la Covid-19, à moins d'en être mort ou d'être allé en réanimation, ne sont pas reconnus en maladie professionnelle. Qui est le plus coupable et irresponsable ?

Et donc, en quoi la suspension des droits des agents et des salariés va améliorer la santé de la population ?

Depuis le 17 juillet, samedi après samedi, la mobilisation ne cesse de croître contre la gestion de la crise sanitaire et son outil de remise en cause du statut, du Code du Travail, des libertés individuelles et de l'accès aux soins.

Qui peut accepter les nouvelles attaques contre les droits des salariés et des fonctionnaires qui seront suspendus sans salaire et sans droit voire licenciés ? Surtout que les bénéfices des grandes entreprises françaises sont supérieurs à 2019. La crise sanitaire va permettre de mettre définitivement en place l'autorisation de licenciement pour raison de santé.

Qui peut accepter ce motif supplémentaire de licenciement pour les salariés ?

De plus, le Passe Sanitaire va créer des inégalités sociales. En effet, dès lors qu'il sera obligatoire et que les PCR seront payants, seuls certains auront les moyens de se passer de la vaccination pour profiter d'activités de loisirs, les moins nantis soit seront obligés de se vacciner, soit renonceront à leurs loisirs et aux soins.

Au XXIème siècle, qui peut accepter que l'hôpital public trie les patients, refusant l'accès aux soins à certains comme le prévoit l'article 1 de la loi ? Nous rappelons que toute la population n'a pas accès à la vaccination ou au dépistage notamment pour les plus précaires, les plus isolés.

Le Gouvernement est atteint d'amnésie...la première vague a démontré des retards de prises en charge des soins préjudiciables pour de très nombreux patients et voilà que le gouvernement recommence !

Le gouvernement Macron remet en cause les missions de service public de l'hôpital républicain, nous ne pouvons pas l'accepter !

Le syndicat Force Ouvrière du CHU de Nantes revendique :

- **Retrait de la loi sur le Passe Sanitaire**
- **Aucune sanction, aucun licenciement pour les salariés et les agents**
- **Non à la suppression des lits**
- **Oui au dégel du point et aux créations de postes**
- **Suppression de la réforme des retraites et de la réforme de l'Assurance Chômage**

C'est pourquoi FO CHU de Nantes apporte son soutien aux militants, aux adhérents qui participent aux manifestations contre le Passe Sanitaire chaque samedi, y compris avec les couleurs de notre organisation syndicale. Nous précisons que nous ne sommes pas opposé à la vaccination mais bien au Passe Sanitaire.

C'est pourquoi, nous organiserons, pour ceux qui le souhaitent, un départ de notre permanence chaque samedi à 14 h en direction du rassemblement et les samedis suivants si cela s'avère nécessaire.

Stéphane Naulleau
Secrétaire Général FO CHU de Nantes
06.62.21.49.13